

Médiation du crédit aux entreprises

En 2012, 4 077 dossiers ont été déposés à la Médiation nationale du crédit avec une moyenne mensuelle de 378 dossiers. Sur ce total, 3 182 ont été acceptés et le taux de médiation réussie s'est établi à 58 % contre 59 % en 2011. La Médiation du crédit constate une complexité croissante de la situation des entreprises qui saisissent le Médiateur et dont les dossiers relèvent souvent de problèmes structurels liés au ralentissement conjoncturel. En 2012, 95 % des dossiers acceptés concernent les TPE-PME de moins de 50 salariés, 56 % des besoins de financement sont inférieurs à 50 000 euros.

En 2012, l'action de la Médiation a permis de conforter 1 550 entreprises dans leur activité, 543 millions d'euros ont été débloqués et 34 574 emplois préservés.

Depuis la création du dispositif en novembre 2008, 37 157 dossiers ont été déposés avec un taux de médiation réussie de 62 %. 4,23 milliards d'euros de crédit ont été débloqués, 16 621 entreprises ont été confortées dans leur activité et 293 444 emplois préservés.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Lors de sa réunion du 7 février 2013, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. M. Draghi, Président de la BCE a déclaré lors de sa conférence de presse que « les taux d'inflation (...) ont continué de diminuer, comme prévu, et devraient revenir en deçà de 2 % au cours des prochains mois. (...). La faiblesse de l'activité dans la zone euro devrait se prolonger début 2013 (...). Plus tard en 2013, l'activité économique devrait se redresser progressivement (...). Les risques entourant les perspectives économiques de la zone euro demeurent orientés à la baisse. (...) ». Le Président de la BCE a précisé que le Conseil des gouverneurs « suit attentivement la situation sur le marché monétaire et son incidence éventuelle sur l'orientation de la politique monétaire, qui demeurera accommodante en assurant une allocation illimitée de liquidité ». M. Draghi a également souligné qu'« afin de garantir une transmission adéquate de la politique monétaire aux conditions de financement en vigueur dans les pays de la zone euro, il est essentiel de continuer à renforcer la capacité de résistance des banques autant que nécessaire. Des mesures décisives pour la mise en place d'un cadre financier intégré permettront d'atteindre cet objectif. Le futur mécanisme de surveillance unique (MSU) en est l'une des pierres angulaires. Il s'agit d'une avancée capitale vers la réintégration du système bancaire ».

2 – Eurogroupe

M. Jeroen Dijsselbloem, ministre néerlandais des finances, a été nommé président de l'Eurogroupe pour une durée de deux ans et demi, en remplacement de Jean-Claude Juncker.

« Fichier positif »

Lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a adopté le plan pluriannuel contre la pauvreté qui prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers dit « Fichier positif » pour lutter contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire qui appréciera les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière.

Benoit Hamon, ministre délégué à la Consommation, a annoncé que la mise en place de ce fichier n'interviendra pas avant fin 2014 compte tenu des délais nécessaires à sa création.

Épargne réglementée

A compter du 1^{er} février 2012, le taux du Livret A est fixé à 1,75 %. Les taux des autres produits d'épargne réglementée s'établissent comme suit : Livret de développement durable : 1,75 %, Livret d'épargne populaire : 2,25 %, Compte d'épargne logement : 1,25 %.

Actualité législative

1 – L'ordonnance n° 2013-79 du 25 janvier 2013 portant adaptation du code monétaire et financier à la départementalisation de Mayotte et du droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie a été publié au JORF du 26 janvier 2013. Cette ordonnance clarifie par ailleurs certaines dispositions du code monétaire et financier relatives au droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, afin de préciser les modalités des échanges d'informations sur les incidents de paiement par chèque, entre la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer.

2 - Le 30 janvier 2013 la commission des finances du Sénat a organisé, en préalable à l'examen du projet de loi de réforme bancaire et financière, une table ronde sur la séparation des activités bancaires.

Cette audition est consultable sur : <http://videos.senat.fr/video/commissions/commFINC-p1.html> ; l'ensemble du dossier législatif est consultable sur le site de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante :

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/separation_regulation_activites_bancaires.asp

3 – Répertoire national des crédits aux particuliers : une contribution à la décision.

Le rapport d'information de Mmes Michèle André, Nicole Bonnefoy, MM. Alain Fauconnier, Roman Kerdraon, Mme Valérie Létard, MM. Philippe Marini, Hervé Marseille et André Reichardt, fait au nom de la commission des affaires économiques, de la commission des finances, de la commission des lois et de la commission des affaires sociales du Sénat est disponible en téléchargement sur : <http://www.senat.fr/rap/r12-273/r12-2731.pdf>

4 – L'octroi de mer : le rapport MM. Mathieu Hanotin et Jean-Jacques Vlody, fait au nom de la délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale est disponible en téléchargement sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i0659.asp>

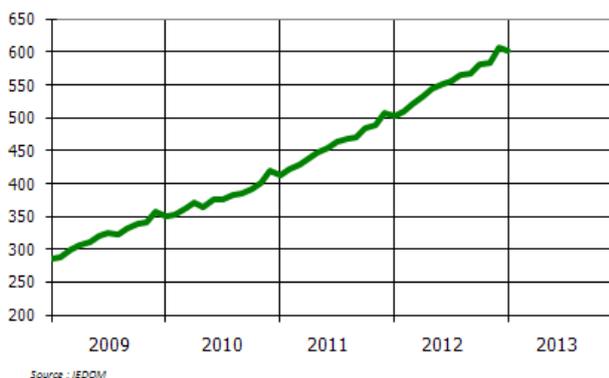
ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Les émissions nettes

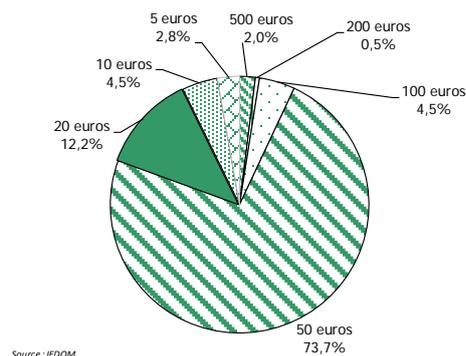
A fin janvier 2013, les émissions nettes de billets se contractent de 5,7 millions d'euros sur le mois (soit -0,9 % après +3,9 % le mois précédent). Elles restent néanmoins supérieures au seuil des 600 millions d'euros cumulés franchi dans le courant du mois de décembre 2012 et s'établissent à 601,5 millions d'euros. Les émissions nettes de billets en nombre affichent un repli plus accentué : -2,7 % après +5,7 % le mois précédent. Cette contraction tant en volume qu'en valeur est conforme à la tendance observée ces dernières années : en effet, traditionnellement en décembre, une activité commerciale intense accroît les besoins en numéraire et augmente les volumes prélevés. Le mois de janvier génère donc des reversements qui contractent la masse monétaire fiduciaire théorique en circulation sur le territoire. Le nombre de billets émis par l'agence IEDOM de Mayotte repasse ainsi sous les 11 millions au 31 janvier dont près de 74 % sont constitués par la coupure de 50 € (67 % de la valeur globale de l'émission nette de billets). La valeur moyenne du « billet » circulant dans l'île s'est appréciée de plus d'un euro ces douze derniers mois et atteint 55,1 € au 31 janvier 2013.

Emissions nettes cumulées de billet au 31 janvier 2013

En millions d'euros



Répartition des billets en nombre au 31 janvier 2013



BRÈVES ÉCONOMIQUES, FINANCIÈRES ET SOCIALES

Les négociations sur la liste des produits de grande consommation et leur niveau de prix sont lancées à Mayotte

Le 14 janvier 2013, l'observatoire des prix et des revenus s'est réuni dans le but de lancer les négociations sur la définition de la liste des produits de grande consommation dont la loi LUREL prévoit l'encadrement des prix afin de lutter contre la cherté de la vie. Les négociations se déroulent sur un mois, du 22 janvier au 22 février 2013. Dans l'hypothèse où aucun accord ne serait conclu entre les différents partenaires avant le 1^{er} mars, il reviendra alors au préfet de Mayotte de fixer, de manière administrative et pour une année, la liste de produits et leur niveau de prix.

Détermination de la date de référence pour l'indexation des salaires de la fonction publique, signature des premiers emplois d'avenir et application des allocations logement

Le gouvernement a annoncé le 17 janvier 2013 que la date de référence pour la prise d'effet de l'indexation des salaires de la fonction publique est fixée au 1^{er} janvier 2013. Cette annonce ne précise pas les taux d'application et la date effective de versement de l'indexation aux fonctionnaires qui seront déterminés ultérieurement.

D'autre part, suite au décret paru le 13 janvier 2013 qui fixe les taux d'intervention de l'État, les premiers contrats emplois d'avenir ont été signés à Mayotte dans le courant du mois de janvier 2013. Ainsi, huit jeunes ont bénéficié d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et trois autres d'un Contrat d'avenir professeur (CAP). Le décret aligne les taux d'intervention de l'État à Mayotte sur ceux de la Métropole, bien que ceux-ci ne s'appliquent pas aux mêmes bases compte tenu de la différence existante entre les salaires minimum.

Enfin, lors du conseil des ministres du 23 janvier 2013, la ministre des affaires sociales et de la santé, Mme Marisol TOURAINE a proposé une ordonnance relative à l'application des allocations logement à Mayotte. Ainsi, l'Allocation de logement familiale (ALF), déjà en place sur l'île, et l'Allocation de logement social (ALS), qui y sera instaurée, seront alignées sur le droit commun en vigueur dans les départements d'Outre-mer avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013. Toutefois, certaines adaptations étant nécessaires, un prochain décret précisera le barème de calcul des allocations et les normes relatives aux conditions de logement.

Préservation de la biodiversité marine : Projet européen commun Mayotte-TAAF

Dans le cadre du 10^{ème} Fonds européen de développement (FED), l'Union européenne (UE) va financer un projet commun au Département de Mayotte et aux Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Elaboré dans un esprit de partage des connaissances et de mutualisation des moyens, il vise à étudier, préserver et valoriser la biodiversité marine des deux territoires en tirant profit de la proximité de leurs espaces naturels marins et des problématiques communes auxquelles ils sont confrontés. Les conventions de financement et de délégation ont été signées en présence des préfets des deux territoires, d'un représentant de l'UE, du président du Conseil général de Mayotte et de l'AFD qui sera l'organisme délégataire pour la gestion des fonds. L'UE apportera 3 millions d'euros, tandis que Mayotte et les TAAF fourniront une aide en nature, sous la forme de moyens humains et matériels, estimée respectivement à 200 000€ et à 650 000€.

Conférence sur la réforme fiscale

À compter du 1^{er} janvier 2014, une nouvelle fiscalité entrera en vigueur à Mayotte puisque l'île sera alors soumise au régime fiscal de droit commun. Dans cette perspective et dans le but d'informer les acteurs administratifs, économiques et la population des changements à venir, le Conseil général a organisé, le 29 janvier 2013, une conférence publique sur la réforme fiscale. Les principes généraux de cette réforme ont été présentés et consistent à faire converger le système fiscal existant vers celui de droit commun. Ainsi, les hypothèses de travail actuellement retenues concernent le maintien (impôts sur le revenu et les sociétés), la suppression (taxes douanières et à la consommation, patente et taxe foncière « spéciale ») et l'introduction potentielle de certains impôts et taxes (droit de douane européen, octroi de mer, taxes foncières sur la bâti et le non bâti, taxe d'habitation et cotisation économique territoriale). Les travaux de définition et de simulation seront conduits tout au long de l'année 2013 par les différents services concernés et les opérateurs économiques en vue de s'accorder sur le nouveau régime fiscal.

Lancement des travaux pour définir le Schéma d'aménagement régional (SAR)

Le Conseil général a lancé les travaux de définition du Schéma d'aménagement régional (SAR) en organisant, au début du mois de janvier 2013, les premiers ateliers thématiques avec les principaux acteurs socio-économiques mahorais. Ce document se substituera au Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et répondra à l'obligation légale qui impose à toutes les régions françaises de se doter d'un SAR. Son objectif est de définir, pour les dix années à venir, les grandes orientations de la politique de développement de l'île. L'adoption de ce schéma par l'assemblée départementale de Mayotte est prévue en décembre 2013 pour une mise en application sur la période 2014-2024.

Poursuite de la coopération régionale : signature d'une convention avec Sava

Dans le cadre de la coopération régionale, une délégation malgache composée du vice Premier ministre, de la ministre de la décentralisation et d'entrepreneurs a séjourné sur l'île durant trois jours (28-30 janvier 2013). Cette visite a été l'occasion de signer une convention de coopération entre la région Sava (nord-ouest de Madagascar) et Mayotte pour développer les échanges entre les deux îles. Après Boény et Diana, Sava devient ainsi la troisième région de Madagascar à coopérer avec l'île aux parfums.

L'AFD soutient la construction de logements et accompagne le développement des communes

L'Agence française de développement (AFD) et la Société immobilière de Mayotte (SIM) ont signé une convention de prêt de 13,3 millions d'euros pour financer quatre nouveaux programmes immobiliers dits Logement locatif de gamme intermédiaire (LLI). Ils représentent une centaine de logements qui seront bâtis dans les communes de Koungou et de Mamoudzou. Trois des quatre programmes sont mixtes et comprendront une part significative de logements sociaux. D'autre part, l'AFD a également signé quatre prêts avec les communes de Mamoudzou, Mtzamboro, Dzaoudzi et Bandré, compris entre 0,4 et 3,1 millions d'euros, pour accompagner leurs programmes d'investissement et le développement de leurs territoires (aménagement urbains, résorption de l'habitat insalubre, travaux de rénovation et de mise aux normes...).

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

| LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE | | | Données brutes | Variation sur 1 mois | Variation sur 12 mois |
|---|--|---------------------|----------------|----------------------|-----------------------|
| Prix (source : INSEE) | Indice général des prix à la consommation base 100 en déc. 2006 | déc.-12 | 117,0 | 0,2% | 2,8% |
| Chômage (source : Pôle Emploi) | Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A | déc.-12 | 8 585 | -17,4% | -1,9% |
| Commerce extérieur (Source : Douanes) | Importations (en milliers d'euros) | mensuelles sept.-12 | 22 464 | -19,7% | -23,3% |
| | (hors hydrocarbures) | cumulées sept.-12 | 232 367 | 10,7% | -8,0% |
| | Exportations (en milliers d'euros) | mensuelles sept.-12 | 614 | -22,6% | 95,1% |
| | | cumulées sept.-12 | 5 957 | 11,5% | 10,2% |
| | Taux de couverture | mensuel sept.-12 | 2,73% | -0,10 pt | 1,66 pt |
| | | cumulé sept.-12 | 2,56% | 0,02 pt | 0,42 pt |

| LES SECTEURS D'ACTIVITÉ : | | | Données brutes | Variation sur 1 mois | Variation sur 12 mois |
|---|---|---------------------|----------------|----------------------|-----------------------|
| Trafic aéroportuaire (Source : Aviation civile) | Mouvements d'appareils ⁽¹⁾ | mensuels déc.-12 | 382 | 42,0% | 5,5% |
| | | cumulés déc.-12 | 4 721 | - | -7,1% |
| | Nombre de passagers (arrivées+départs) | mensuels déc.-12 | 24 751 | 63,0% | -17,4% |
| | | cumulés déc.-12 | 267 030 | - | -7,9% |
| | Fret et envois postaux (en tonnes) | mensuels déc.-12 | 29,3 | 7,8% | -21,2% |
| | (départs) | cumulés déc.-12 | 367,6 | - | -63,2% |
| BTP (Source : Douanes) | Importations de ciment ⁽²⁾ (en tonnes) | mensuelles sept.-12 | 8 282 | -18,8% | 107,2% |
| | | cumulées sept.-12 | 60 874 | - | 6,5% |
| Électricité (Source : EDM) | Nombre d'abonnés (cumul) | déc.-12 | 39 516 | 0,3% | 3,8% |
| | Consommation ⁽³⁾ (en Mwh) | cumulée déc.-12 | 245 798 | - | 1,5% |
| Hydrocarbures (Source : TOTAL) | Consommation (en milliers de litres) | mensuelle déc.-12 | 9 602 | -1,9% | -5,8% |
| | | cumulée déc.-12 | 112 223 | - | 2,5% |
| Poissons d'élevage (Source : Douanes) | Exportations : | | | | |
| | - en tonnes | mensuelles sept.-12 | 14,7 | -27,7% | - |
| | | cumulées sept.-12 | 46,4 | - | 40,1% |
| | - en milliers euros | mensuelles sept.-12 | 107,1 | -25,1% | - |
| | | cumulées sept.-12 | 333,0 | - | 63,2% |

(1) : Toute entrée ou sortie de navire ou d'avion représente un mouvement

(2) : Ciment au sens produits minéraux et produits des industries chimiques dans le Code des douanes

(3) : Données consolidées à pas trimestriel depuis fin 2011. Les informations mensuelles ne sont plus disponibles.

PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊTS ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

| | taux | date d'effet |
|--|-------|--------------|
| Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème | 0,75% | 11/07/2012 |
| Taux de la facilité de prêt marginal | 1,50% | 11/07/2012 |
| Taux de la facilité de dépôt | 0,00% | 11/07/2012 |

| Taux d'intérêt légal | | | Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/02/13) | | | | | |
|----------------------|------|-------|--|------------------|-------|-------|-------|-------|
| ANNEE | 2012 | 0,71% | JO du 08/02/12 | Livret A et bleu | LDD | LEP | PEL* | CEL* |
| ANNEE | 2011 | 0,38% | JO du 03/02/11 | 1,75% | 1,75% | 2,25% | 2,50% | 1,25% |

* hors prime d'Etat

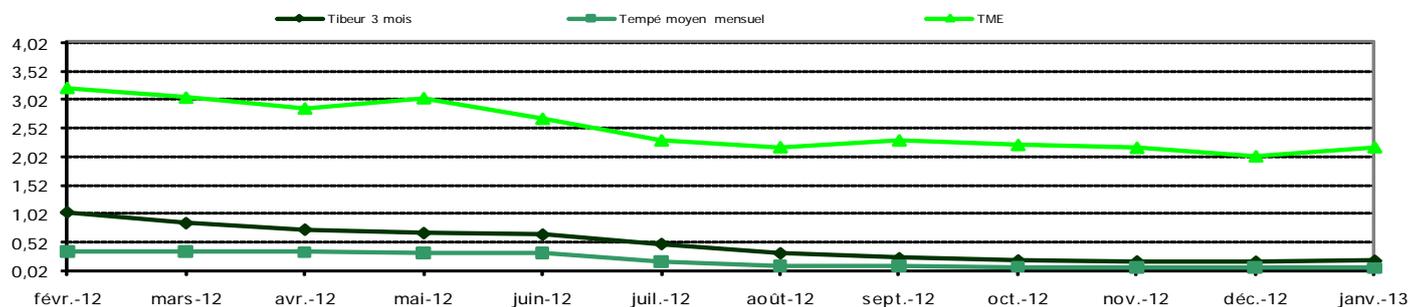
| Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel) | | | | TIBEUR (Janvier 2013) | | | |
|---|----------|----------|---------|---|----------|----------|---------|
| Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| 0,0909% | 0,0786% | 0,0723% | 0,0709% | 0,1120% | 0,2040% | 0,3430% | 0,5730% |
| Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME) | | | | Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO) | | | |
| Octobre | Novembre | Décembre | Janvier | Octobre | Novembre | Décembre | Janvier |
| 2,23% | 2,18% | 2,03% | 2,19% | 2,43% | 2,38% | 2,23% | 2,39% |

Taux de l'usure (applicable au premier trimestre 2013)

| Crédits aux particuliers | Seuils de l'usure | Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 6 000 € et prêts viagers hypothécaires | |
|---|-------------------|--|-------------------|
| Prêts immobiliers | | Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 6 000 € | 12,19% |
| Prêts à taux fixe | 5,72% | | |
| Prêts à taux variable | 5,37% | Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale | Seuils de l'usure |
| Prêts-relais | 5,79% | Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament | 8,05% |
| Autres prêts | | Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable | 4,01% |
| Prêts d'un montant < ou = à 1524 € | 20,30% | Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe | 5,61% |
| Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € et prêts viagers hypothécaires | 19,89% | Découverts en compte (1) | 13,32% |
| Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1 524 € et < ou = à 3 000 € | 18,95% | Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans | 5,36% |
| Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > 3 000 € et < ou = à 6 000 € et prêts viagers hypothécaires | 16,49% | Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale | Seuils de l'usure |
| Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 3 000 € et < ou = à 6 000 € | 15,55% | Découverts en compte (1) | 13,32% |

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

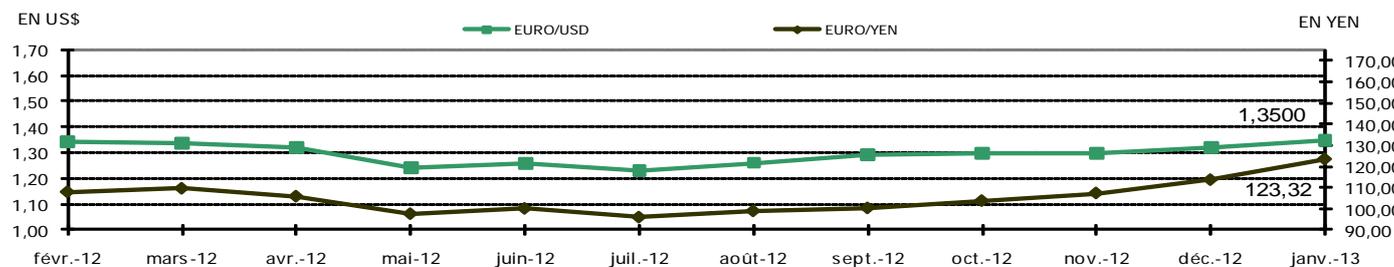
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

| | | | | | |
|----------------------------|-----------|---------------------------|----------|------------------------------|-----------|
| EURO/USD (Etats-Unis) | 1,3550 | EURO/ZAR (Afrique du sud) | 12,1048 | EURO/SRD (Surinam) | 4,47980 |
| EURO/JPY (Japon) | 123,3200 | EURO/BWP (Botswana) | 10,86890 | EURO/ANG (Ant. Néerl.) | 2,43000 |
| EURO/CAD (Canada) | 1,3577 | EURO/SCR (Seychelles) | 17,2446 | EURO/DOP (Rép. Dom.) | 55,2511 |
| EURO/GBP (Grande-Bretagne) | 0,85700 | EURO/MUR (Maurice) | 41,3365 | EURO/BBD (La Barbade) | 2,71550 |
| EURO/SGD (Singapour) | 1,6768 | EURO/BRL (Brésil) | 2,6892 | EURO/TTD (Trinité et Tobago) | 8,68000 |
| EURO/HKD (Hong-Kong) | 10,5106 | EURO/VEF (Vénézuéla) | 5,83010 | EURO/XPF (COM Pacifique) | 119,33170 |
| EURO/MGA (Madagascar) | 2968,8133 | EURO/XCD (Dominique) | 3,6653 | EURO/FC (Comores) | 491,96775 |

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

| | | | | | |
|----------|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|
| 1 EURO = | 40,3399 BEF | 6,55957 FRF | 40,3399 LUF | 200,482 PTE | 15,6466 EEK |
| | 1,95583 DEM | 0,787564 IEP | 2,20371 NLG | 5,94573 FIM | |
| | 166,386 ESP | 1936,27 ITL | 13,7603 ATS | 340,750 GRD | |
| | 239,640 SIT | 0,585274 CYP | 0,429300 MTL | 30,1260 SKK | |

Directeur de la publication : N. de SEZE - Responsable de la rédaction : Y. MAYET

Editeur et Imprimeur : IEDOM - BP 500 97600 Mamoudzou

Achevé d'imprimer le 13 février 2013 - Dépôt légal : février 2013 - ISSN 1240 - 280X